

Vendre ses produits au juste prix

Maryvonne Carlier Accueil Champêtre en Wallonie Pôle économique de DiversiFerm

Les Rendez-vous de la Diversification Gembloux 27/01/2016







DiversiFerm

DiversiFerm a pour mission d'accompagner les producteurs-transformateurs wallons dans leur démarche de diversification. Elle propose un triple encadrement : hygiénique, technologique et économique, 3 pôles de compétences réparties entre 4 structures financées par la Wallonie :

pôle économique : Accueil Champêtre en Wallonie

• pôle technologique : - Ecole Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney

- Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la

province du Hainaut

• pôle hygiénique : Gembloux Agro-Biotech

Informations et contacts : www.diversiferm.be

infos@diversiferm.be

Avec le soutien de









Cellule de coordination (ULg-GxABT)

Encadrement hygiénique

ULg-GxABT





Encadrement économique

ACW



Encadrement technologique

CARAH



EPASC









Pourquoi la vente directe?

- Pour se réapproprier une certaine autonomie décisionnelle et économique = revenu « juste »
- Pour le contact direct avec le consommateur
- Pour créer ou maintenir un emploi : ! disponibilités et revenus attendus ≠
- Pour répondre à une évolution sociétale de durabilité (local et de saison)







Vente directe ou Circuit-court?

• Vente directe:

le producteur vend sa production directement au consommateur final (à la ferme, marché, la Ruche qui dit oui,...)

- **Circuit-court** (vente indirecte, vente à un intermédiaire) le producteur vend sa production à un intermédiaire
 - ≠ du consommateur final
 - L'intermédiaire peut vendre le produit au consommateur :
 - en l'état (détaillant, coopérative de commercialisation, GMS,...)
 - après transformation (restaurateur, collectivité,...)







Les coulisses de la vente directe...

- Vente directe / circuit-court = plusieurs métiers
- Vente directe = producteur/transformateur + « commerçant »
- Circuit-court = idem + agent commercial
- Constats sur le terrain...
 - Agriculteur ne fixe plus le prix de vente de la plupart de ses productions
 - Agriculteur ≠ commerçant ≠ commercial
 - Calculer prix de revient, prix de vente,?







Les clefs de la réussite

Avant de débuter une acticité de vente directe, penser à...

- Déterminer ses forces/faiblesses opportunités/menaces
- Choisir le type de commercialisation et le lieu
- S'informer sur les obligations légales
- S'informer sur les aides à l'investissement possibles
- Savoir faire et le faire savoir

... sans oublier d'en calculer la rentabilité prévisionnelle!

Un activité est « rentable » dès qu'elle génère un profit. Soit un volume de vente/chiffre d'affaires/recettes suffisantes pour couvrir les charges, dégager un revenu et de l'épargne



DiversiFerm

Votre conseiller en diversification













Le business plan, un exercice incontournable!

- Canevas de questions à se poser, étape préliminaire avant de finaliser l'étude de faisabilité avec un comptable en vue de solliciter un prêt ou une aide à l'investissement.
- 2 parties :
 - un plan d'affaire : qui, quoi, où et comment?
 MO? 1 ou plusieurs produits? quantité? A la ferme, au marché? Via un intermédiaire ?
 - un plan financier : quels coûts ? quel revenu ? les chiffres qui permettront de prouver la rentabilité prévisionnelle de la nouvelle activité.







Un peu de vocabulaire...







Quelques définitions incontournables

- Chiffre d'affaires (CA): total HTVA des ventes = recettes.
- Frais fixes (FF) ou charges de structures : ne dépendent pas du volume de production, varient par palier
- Frais variables (FV) ou charges opérationnelles : varient avec le volume de production mais proportionnellement.
- Frais directs (FD) ou charges directes : peuvent être rattachés de manière certaine à la production d'un produit (matières premières
- Frais indirects (FI) (ou charges indirectes) : ne peuvent être imputés directement à la production d'un produit (frais de direction)







Quelques définitions incontournables

- Prix de revient (PR): Σ coûts production, distribution, publicité + pertes + rémunération coopérateurs + impôts ... PR = FV + FF ≠ PV
- Prix de vente (PV): PR + marge bénéficiaire. On y ajoute la TVA pour avoir un PV TTC.
- Marge nette bénéficiaire : différence entre PVHT et PRHT
- Marge brute : marge nette TTC
- Le seuil de rentabilité : CA min à réaliser pour couvrir FV + FF
- Le seuil de rentabilité minimum : CA minimum pour couvrir les FF (au démarrage de l'activité)







Concrètement?



Rien de tel qu'un exemple chiffré...







1ère étape : le Seuil de Rentabilité Minimum

Exemple:

Calcul du seuil de rentabilité minimum d'une production de fromage pâte pressée. Fabrication en cuve de 200 litres rendement fromager de 10 %. Investissement en matériel et bâtiment. Vente exclusive à la ferme

Comment déterminer le CA prévisionnel de mon activité?

En commençant par déterminer le Seuil de Rentabilité Minimum (cfr définition) et déterminer un CA minimum en tenant compte des données spécifiques à ma propre activité.







- Données nécessaires au calcul (hors taxes) :
 - montant en € des FF / Kg
 - montant en € des FV / kg de fromage produit
 - PV / kg (estimée ou valeur moyenne de produits similaires) Egalement utiles pour calculer le PR / kg de la production.
- Récolte des données (cfr exemple)
 On peut déterminer le montant des FV / Kg de fromage produit ainsi que le montant des FF /mois. Les montants affectés à plusieurs productions seront répartis proportionnellement sur tous les produits transformés. Par exemple, par litre de lait transformé.





Calcul des Charges variables au kg (HTVA)							
Types de charges	Commentaires	quantités/fabrication	coûts/unité	côuts/fabrication			
Matières premières							
Lait		200 l	0,35 € /l	70,00 €			
Ferments		2 sachets	2,81 €/sachet	5,62 €			
Présure		60 ml	9,23 €/I	0,55 €			
Sel		2 kg	0,2 €/I	0,40 €			
Conditionnement							
Emballages		80 feuilles	0,05 €/feuille	4, 00 €			
Etiquettes		5 pièces	0,045 €/pièce	0,23 €			
Consommables							
Eau,	estimation			3, 00 €			
Electricité	estimation			5,48 €			
Produits entretien	estimation			0,50 €			
Petit matériel	coût utilisation			3,50 €			
Salaires							
Temps de travail	fabrication + nettoyage	5 h	15,00 €/h	75,00 €			
	affinage	2 h	15,00 €/h	30,00€			
	vente	1h	15,00 €/h	15,00 €			
			Total / 20 kg	g 213,28 €			
			par kg				





Calcul des Charges fixes / mois (HTVA)								
Type de charges	Commentaires	Coût achat/travaux	coût annuel	coût mensuel				
Ammortissements								
Matériel	durée 5 ans	13.375,00 €	2.675 €	222,90 €				
Bâtiments	durée 10 ans	14.000,00 €	1.400,00 €	116,66 €				
Frais financiers								
Intérêts d'emprunts			516,89 €	43,07 €				
Frais de promotion								
Publicités			341,66 €	28,47 €				
Divers								
Frais analyses			151,35 €	12,61 €				
			Total / mois	423,71€				

* <u>Coûts MO salariée</u>: personnel affecté à la production FV, personnel affecté au secrétariat, direction FF







- Calcul
 - déterminer la Marge Brute (unitaire) au kg : PV / kg FV / kg
 montant nécessaire pour couvrir les FF / Kg de fromage
 - déterminer le nombre de Kg/mois à vendre pour atteindre le

seuil minimum de rentabilité ou CA min :

Frais fixes €/mois

Marge brute unitaire

- 2 modes de détermination du seuil de rentabilité minimum :
 - arithmétique
 - graphique







Détermination graphique

Données : - PV / Kg estimé : 14,5 € (HT)

- FV / Kg : 10,66 € (HT) soit 73,5 % du PV

- FF / mois : 423,71 € (HT)

Inconnues: FF/ Kg, CA et Seuil de rentabilité minimum

On peut représenter cette situation via un graphique, avec en abscisses les quantités vendues et en ordonnées le CA et les FV, FF

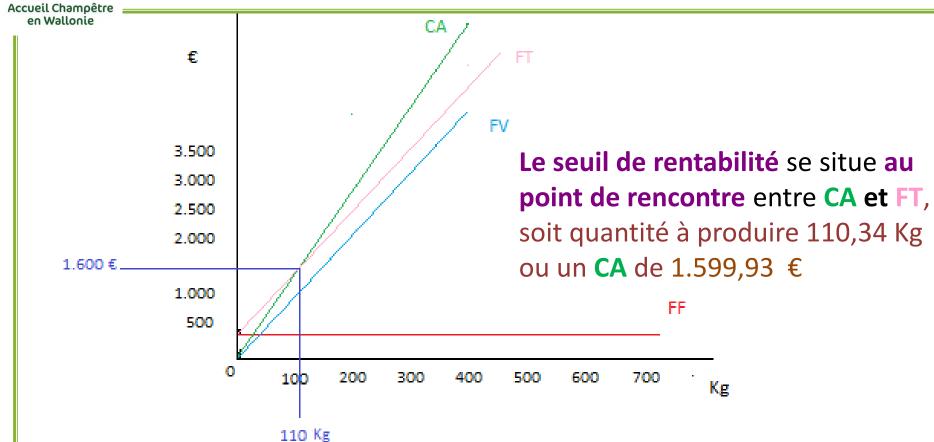




- les FF sont représentés par une droite horizontale partant du point (0,423,71 €)
- les FV et le CA sont représentés chacun par une droite partant de (0,0); pour les tracer, on calcule un second point; pour 200 Kg vendus, le CA est de 2.900 € (200, 2.900), et les FV de 73,5 % de ce montant, soit 2131,5 € (200, 2131,5)
- pour obtenir les FT, on ajoute aux FV, les FF (0 ;423,71) la droite FT est parallèle à FV











Vérification

Quantité vendue X prix de vente au kg = 110,34 X 14,5 = 1.599,93 €

FV= 10,66 X 110,34 € = 1.176, 23 €

FT (Total des frais)= 1.599,93 €

Dans ce calcul:

- 1.599,93 € représente le CA mensuel
- 1.176, 23 € le montant mensuel des FV







2^{ème} étape : le prix de revient production (PR)

Ayant déterminé le nombre de Kg à vendre/mois pour couvrir le montant des FF mensuels, on peut calculer le montant des FF/Kg et déterminer le PR /kg de la production: PR = FF + FV

- FF / kg = $423,71:110 = 3,85 \in$
- FV / kg = 10,66 €
- PR / Kg : $10,66 + 3,85 = 14,51 \in \text{soit } 14,50 \in$

PR = PV rentabilité minimale !!! On couvre juste les charges





Du PR production au PR total

Pour fixer le PV/kg (TTC) du fromage, on part du PR / Kg(HTVA) auquel on ajoute une marge bénéficiaire qui rassemble plusieurs postes.

Si le PR ne reprend que les coûts de production on prendra en compte certains postes pour déterminer un PR Total (schéma)

Dans l'exemple, des frais de publicité ont été comptabilisés, pas de frais de distribution. On pourrait y inclure des frais de colportage.

Pour des frais occasionnés par de la vente à intermédiaires on fera un calcul spécifique de PV à partir d'un PR les incluant.





Prix achat		=		=		= Coût		= Prix		= Prix vente
	+ Coût achat	Coût total achat		Coût total production		commercial		revient		
			+ Coût production							
					+ Coût distribution					
							+ Coût administratif			
									Marge	

Dans ce schéma, les coûts de distribution sont compris dans le calcul du prix de revient. Si au démarrage de l'activité, on n'a pas encore bien déterminé ses lieux de vente, prévoir le poste est un plus, en cas de vente à intermédiaire, c'est aussi sur ce poste que l'on pourra négocier une remise







Du PR production au PR total

☐ A ajouter au PR production

- <u>Pertes ou invendus</u> : estimation d'un volume produit calculé sur base PR production
- Coûts (HTVA) de distribution produit hors de la ferme
 - temps : gestion des commandes, livraisons, relation commerciale
 - déplacement : carburant, assurance, amortissement véhicule
 - conditionnement spécifique
- <u>Publicité</u> : insertions publicitaires, cartes de visites, site internet,...
- <u>Charges exceptionnelles ou imprévus</u>: montant forfaitaire HTVA à définir : réparation matériel, MO intérimaire pour coup dur,...







Du PR total au PV

- taxation sur le bénéfice réalisé : à définir avec le comptable
 - ☐ A ajouter au PR total
 - <u>revenu</u> : le montant à imputer peut être calculé de différentes façons. Tenir compte du temps de travail est le plus facile/juste.
 - marge pour épargne (investissements futurs) ou constitution d'un bas de laine
- ☐ Ia TVA







3^{ème} étape : le prix de vente (PV)

Exemple: calcul du PV TVAC d'1 Kg de fromage

- PR production HTVA sans « salaire patron »:

- PR total HTVA: PR production + autres FV

```
8,51 € + 0,10 € pertes + 0,15 €charges exceptionnelles + 0,25 € coûts distribution = 9, 01 €
```

- Marge nette bénéficiaire à ajouter : 6 € revenu + 0,25 € épargne
 = 6,25 €
- PV HTVA = PR HTVA + Marge nette bénéficiaire = 9,01 € + 6,25 €
 = 15,26 €
- **PV TTC** : 15,26 X 1,06 (6% TVA) = **16,15** €







3^{ème} étape "bis" : le prix de vente intermédiaire

Faire le choix de travailler avec un intermédiaire est souvent personnel mais parfois une nécessité, voire la seule solution pour avoir un CA suffisant ou le faire croitre.

Dans la pratique, l'intermédiaire négocie le prix de ses achats et demande une ristourne qui peut varier de 15 à 30 % du PV HTVA pratiqué au consommateur. Cette ristourne se justifie par le fait que l'intermédiaire prendra certains frais en charge et assure un certain volume de vente.

Il est primordial de bien calculer ce PV en ne cédant par sur son revenu mais en en estimant au mieux les frais spécifiques face à au CA potentiel







Remarques et recommandations

Le besoin en fonds de roulements

C'est le décalage dans le temps entre les flux physiques (production, stock) et financiers (paiements entrants et sortants) qui induit le besoin.

- 2 éléments agissent négativement sur le besoin en fonds de roulement : le stockage et le crédit client
- 1 élément agit positivement : le crédit fournisseur.

En n'accordant pas de crédit client, on diminue son besoin en fonds de roulement. Par contre, si le fournisseur n'accorde aucun délai de paiement, le besoin sera plus élevé.







Remarques et recommandations

Quid de la taxation des revenus? Comment la calculer?

Dans l'exemple ci-dessus, on ne l'a pas prise en compte, mais il faut faire l'exercice avec un comptable afin de juger de l'influence de la nouvelle production sur le revenu (si déjà en activité), ou pour évaluer la rentabilité (si création) et en tout cas provisionner pour les versements anticipés, y compris pour les lois sociales.





Et pour conclure...

Se lancer dans une activité de production/commercialisation ne s'improvise pas que ce soit dans le cadre d'une création d'une TPE ou le développement d'une nouvelle activité dans une exploitation existante.

Même s'il y a des inconnues, un exercice de simulation comme celui présenté ici peut s'envisager sans trop de difficultés. L'objectif étant de prendre le temps de structurer son projet et de fournir au comptable les données nécessaires pour réaliser un business plan.

Et pour structurer votre projet, en étudier la faisabilité et aborder sa rentabilité, vous n'êtes pas seul, le pôle économique de DiversiFerm peut vous accompagner.





Contacter le pôle économique :

- Carlier Maryvonne 081/627. 453 <u>maryvonne.carlier@fwa.be</u> pour les provinces du Hainaut, Brabant et Namur
- De Nijs Martine 081/627. 469 <u>martine.denijs@fwa.be</u> pour les provinces de Liège et Luxembourg

Ou via le secrétariat de DiversiFerm : 081/622.317 info@diversiferm.be

Pour des informations sur la législation, consultez le vade-mecum de la valorisation des produits agricoles et de leur commercialisation en circuits courts

Via le site <u>www.diversiferm.be</u> ou le portail de l'Agriculture





Merci de votre attention

Maryvonne CARLIER

ACCUEIL CHAMPETRE EN WALLONIE Chaussée de Namur, 47, 5030 GEMBLOUX

> www.accueilchampetre.be maryvonne.carlier@fwa.be 081/627.453

Accueil champêtre en Wallonie assure le pôle économique de DiversiFerm

